

RAPPORT EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Année 2024

PRÉAMBULE

Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il fait l'objet d'une simple présentation au Conseil Municipal, préalablement aux débats sur le projet de budget, sans débat ni vote.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire,
- Recenser les politiques publiques menées par la collectivité pour l'égalité femmes-hommes sur son territoire,
- Fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités.

L'approche intégrée devient la règle dans la conduite des politiques publiques locales. Il s'agit désormais de prendre en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous pour remédier aux éventuels déséquilibres.

Dans ce rapport, il est proposé de faire un bilan de la situation à Neuilly-Plaisance sur le volet interne de la gestion des ressources humaines et sur le volet des politiques territoriales mises en œuvre.

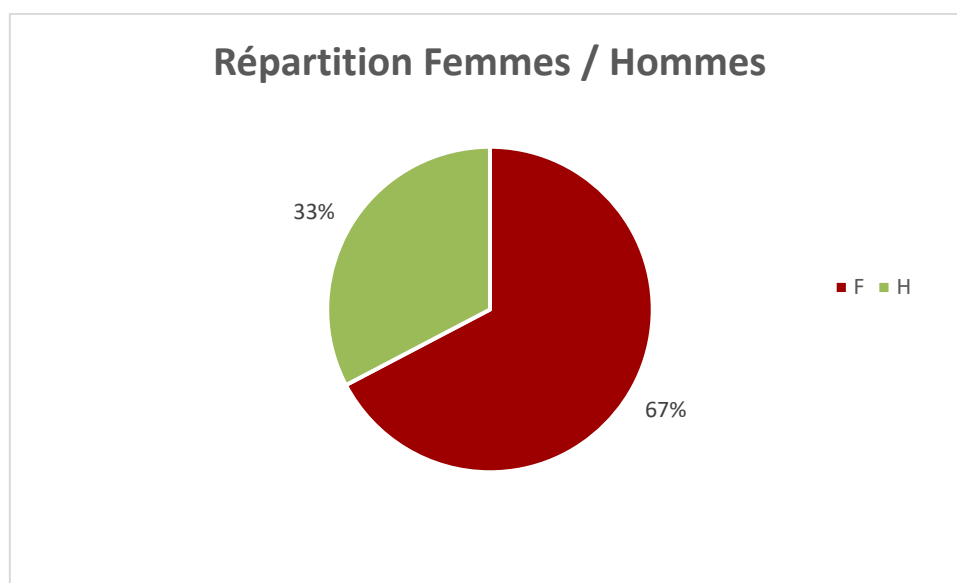
SOMMAIRE

I - Le volet interne : la politique des ressources humaines	3
A. Répartition de l'emploi par sexe	3
B. Pourcentage de Femmes par catégorie	4
C. Pourcentage d'Hommes par catégorie	5
D. Répartition des catégories d'emplois par sexe	6
E. Organisation du travail par sexe	8
F. Répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par sexe	12
G. Des outils pour mettre en œuvre un plan d'actions en interne	13
II - Le volet territorial : la mise en œuvre des politiques publiques	17
A. L'enfance et la jeunesse	17
B. La culture	35
C. Les loisirs	41
D. L'action sanitaire et sociale et l'insertion professionnelle	45
E. Evènements, communication	46

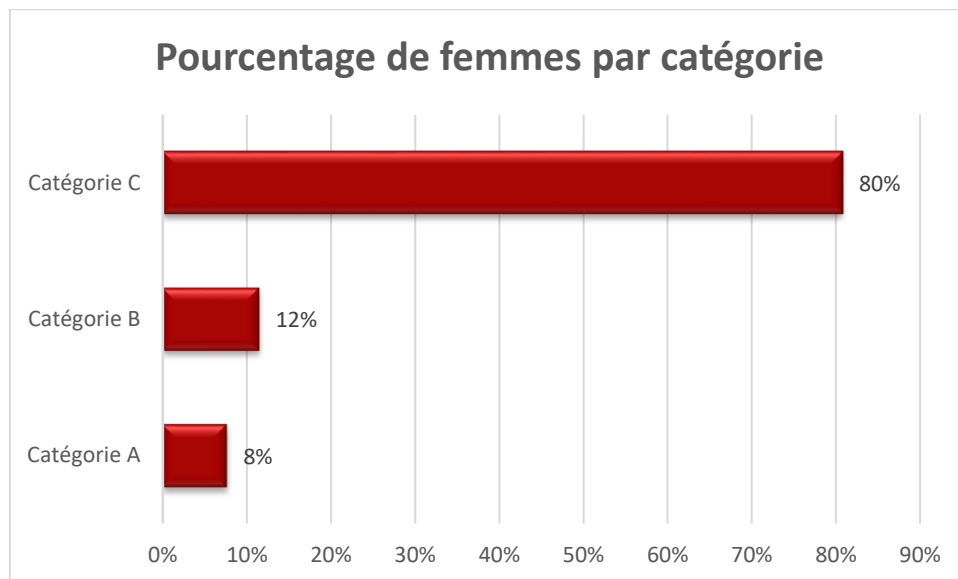
I - Le volet interne : la politique des ressources humaines

A. Répartition de l'emploi par sexe

L'effectif de la Ville est composé à 67 % de femmes, soit une légère diminution par rapport à 2023 (-2 points). Cette proportion est supérieure à la moyenne régionale (61% à l'échelle du CIG Petite Couronne). Selon l'INSEE, en Île-de-France, les femmes représentent environ 50 % de la population active, mais leur présence est plus marquée dans le secteur public. Cette surreprésentation féminine dans les effectifs municipaux est une tendance courante, notamment dans les fonctions administratives et sociales.



B. Pourcentage de Femmes par catégorie



Les filières technique et animation sont les plus représentées pour la catégorie C :

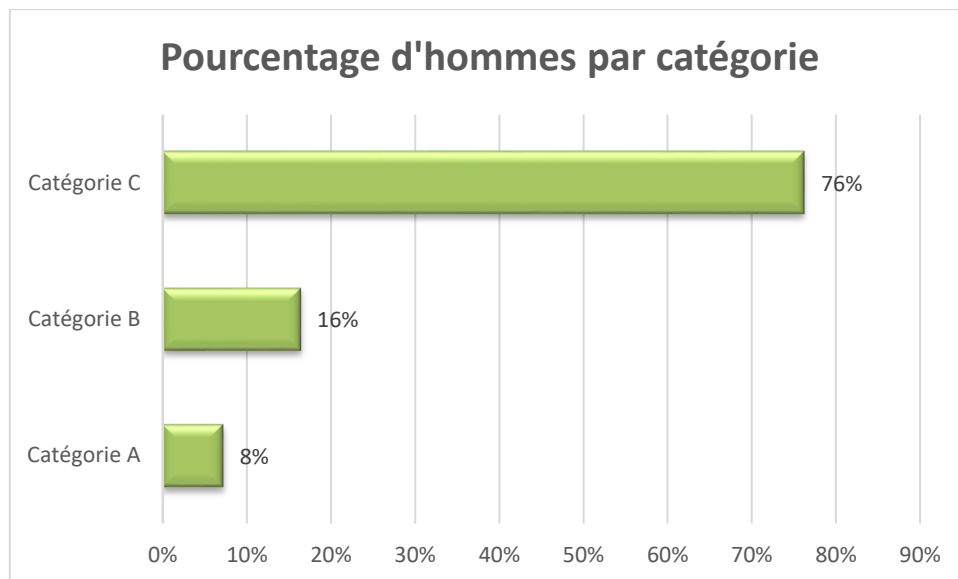
- 150 femmes sur la filière technique sur des postes d'adjoint technique,
- 79 femmes sur la filière animation.

Les filières administrative et sociale sont les plus représentées pour la catégorie A :

- 11 femmes sur la filière administrative,
- 6 femmes sur la filière sociale.

Les 2 postes de Directrice Générale Adjointe et le poste de Directrice Générale des Services sont occupés par des femmes.

C. Pourcentage d'Hommes par catégorie



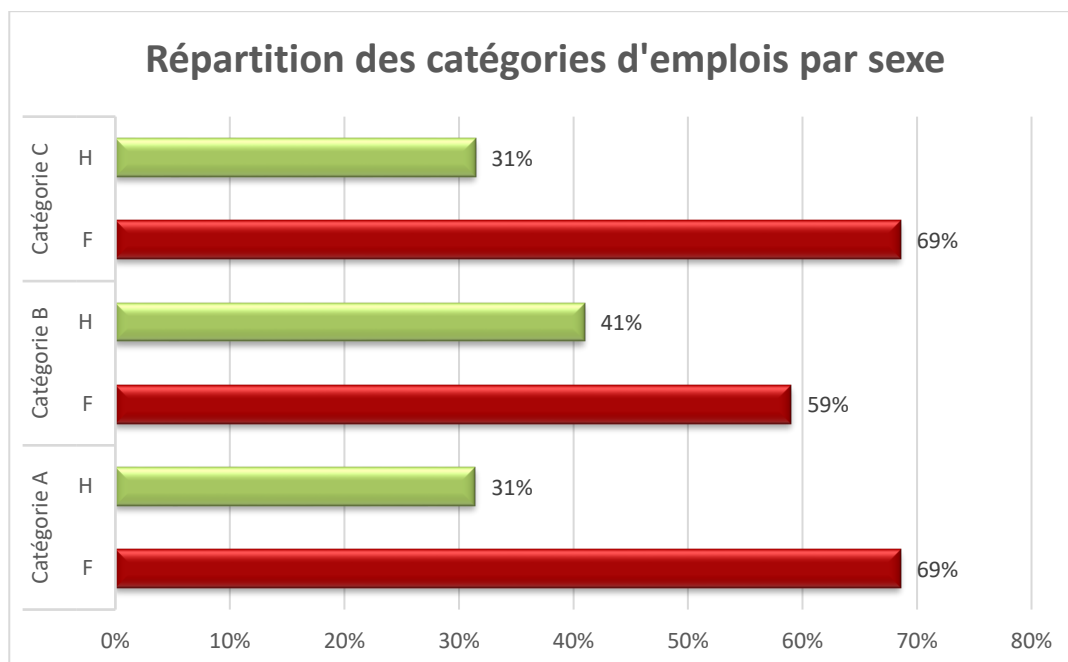
Au même titre que pour les femmes, **les filières technique et animation** sont les plus représentées pour la catégorie C :

- 74 hommes sur la filière technique sur des postes d'adjoint technique,
- 32 hommes sur la filière animation.

Les filières administrative et sociale sont les plus représentées pour la catégorie A :

- 4 hommes sur la filière administrative,
- 6 hommes sur la filière sociale.

D. Répartition des catégories d'emplois par sexe



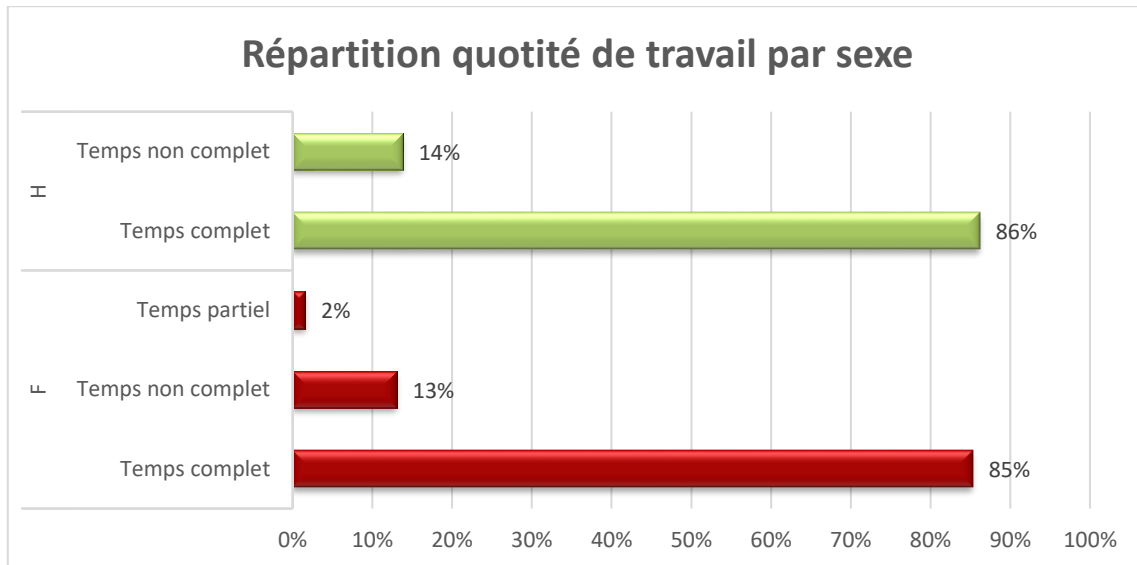
La répartition selon les catégories hiérarchiques reste inégale. Depuis 2022, on constate une augmentation de la part des hommes en catégorie A. Celle-ci a ainsi de nouveau évolué de 3 points par rapport à 2023.

Cadre d'emplois	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Adjointes administratives territoriales	43	97,73%	1	2,27%
Adjointes techniques territoriales	99	59,28%	68	40,72%
Adjointes territoriales d'animation	87	72,50%	33	27,50%
Adjointes territoriales du patrimoine	2	40,00%	3	60,00%
Agents de maîtrise	6	42,86%	8	57,14%
Agents de police municipale	2	50,00%	2	50,00%
Agents spécialisés des écoles maternelles	13	100,00%	0	0,00%
Animateurs	1	25,00%	3	75,00%
Assistants d'enseignement artistique	7	38,89%	11	61,11%
Attachés	9	69,23%	4	30,77%
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	0	0,00%	1	100,00%
Auxiliaires de puériculture	16	100,00%	0	0,00%
Chefs de service de police municipale	0	0,00%	1	100,00%
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	6	100,00%	0	0,00%
Educateurs territoriaux des A P S	1	33,33%	2	66,67%
Emplois fonctionnels	3	100,00%	0	0,00%
Infirmiers territoriaux soins généraux	1	100,00%	0	0,00%
Ingénieurs	3	37,50%	5	62,50%
Médecins	2	66,67%	1	33,33%
Opérateurs territoriaux A.P.S	1	50,00%	1	50,00%
Rédacteurs	9	81,82%	2	18,18%
Techniciens	2	25,00%	6	75,00%

L'analyse des cadres d'emploi met en évidence des secteurs où la mixité progresse et d'autres où des déséquilibres persistent. Par exemple, les postes administratifs restent majoritairement occupés par des femmes, tandis que les fonctions techniques sont davantage investies par les hommes bien que la proportion de femmes tende à augmenter. Cette tendance est comparable aux autres collectivités similaires.

E. Organisation du travail par sexe

E.1 Répartition de la quotité de travail par sexe



7 femmes bénéficient d'un temps partiel :

- 4 temps partiel de droit pour enfant de moins de 3 ans,
- 2 temps partiel de droit pour enfant porteur de handicap,
- 1 temps partiel sur autorisation.

La réduction du temps de travail dans le cadre de la parentalité reste assumée par des femmes.

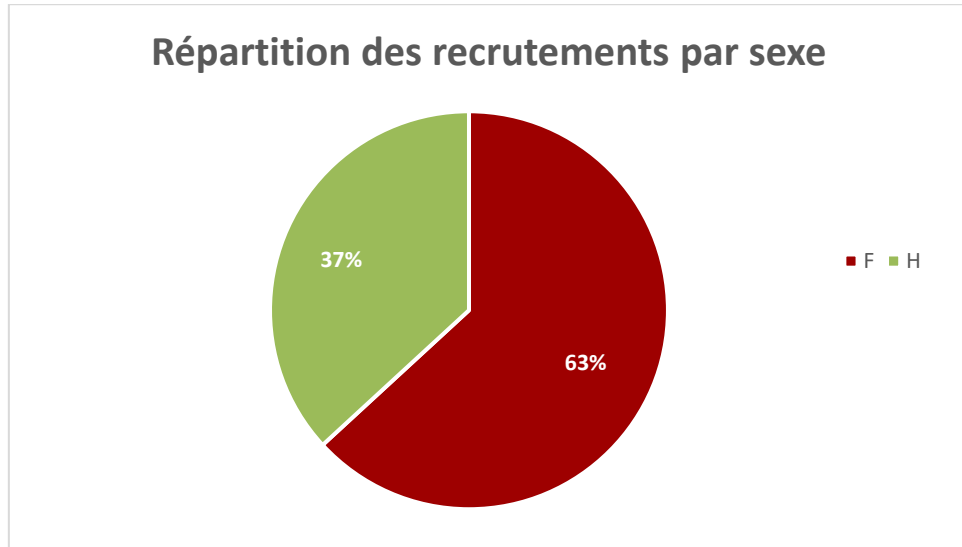
E.2 Mobilité interne et progressions de carrière

Les mobilités internes montrent une dynamique intéressante : 7 agents ont changé de service en 2024, dont 6 femmes et 1 homme. Ce chiffre reflète une tendance où les femmes restent plus enclines à la mobilité professionnelle. Cette situation peut s'expliquer par une recherche d'évolution de carrière, mais aussi par un besoin d'adaptation aux contraintes personnelles. L'enjeu est donc de veiller à ce que ces mobilités soient choisies et non subies.

Concernant les avancements de grade, la collectivité recherche des avancements basés sur les compétences et l'expérience, sans distinction de sexe. Toutefois, pour l'année 2024, la parité est atteinte avec 5 femmes et 5 hommes promus.

En 2024, même si les femmes sont toujours largement majoritaires dans les recrutements, la proportion d'hommes a sensiblement augmenté de 3 points par rapport à 2023 la faisant passer de 34 à 37%.

E.3 Recrutement

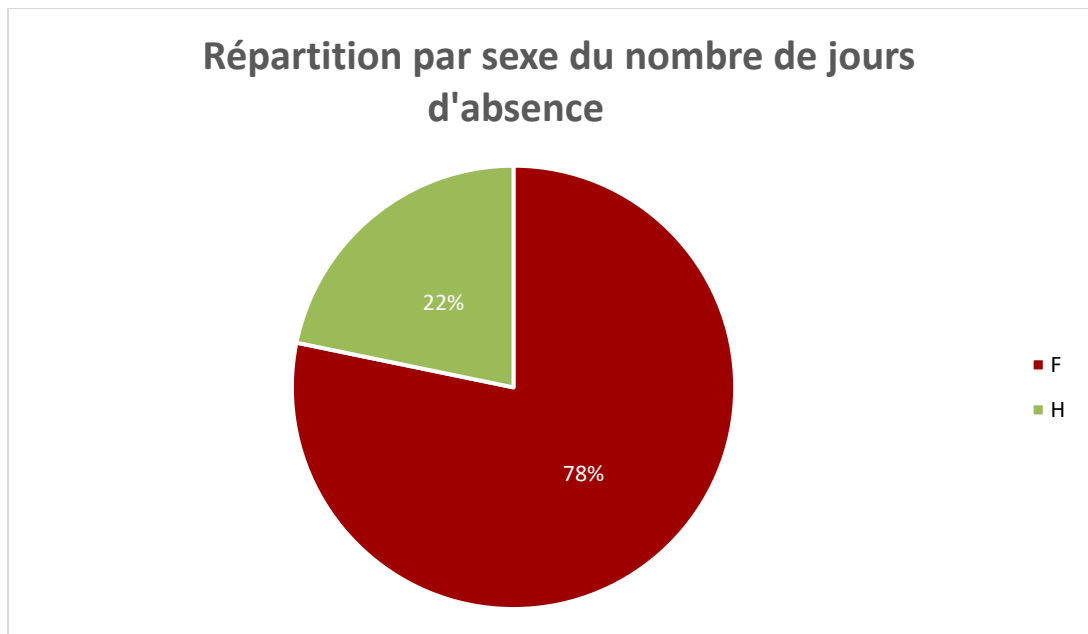


Dans le cadre des emplois des ingénieurs, nous avons recruté 2 femmes et 2 hommes au cours de l'année 2024.

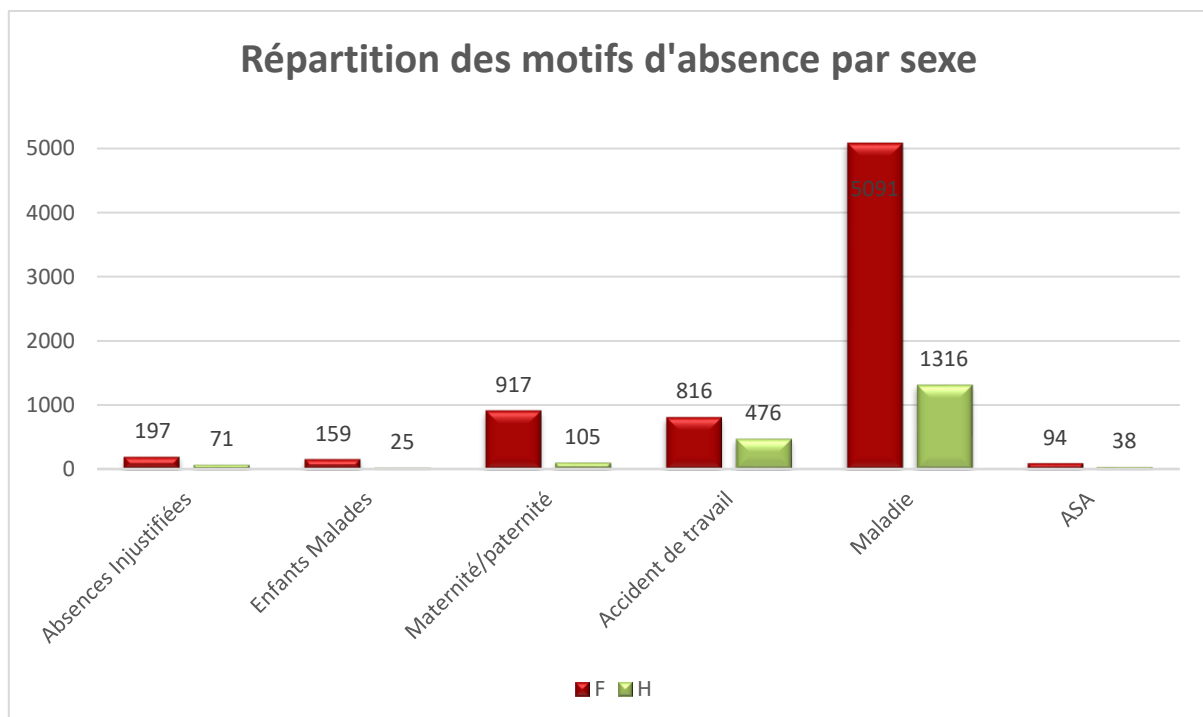
Pour la filière police municipale, 2 hommes et 2 femmes ont été recrutés au cours de l'année 2024 ainsi qu'un homme sur le poste de chef de police municipale.

Sur les métiers techniques ou sécurité, nous obtenons un équilibre sur les recrutements de l'année.

E.4 Absentéisme



L'absentéisme des femmes, tous motifs confondus, représente 3/4 du nombre total des jours d'absence, ce qui est en lien avec la proportion de femmes dans l'effectif.



La répartition de l'absentéisme reste en cohérence avec celle des effectifs, représentant 78 % des jours d'absence pour les femmes. Ce chiffre s'explique en partie par la plus grande proportion de femmes dans les services municipaux, mais aussi par la persistance d'inégalités dans la prise en charge des responsabilités familiales, notamment en cas d'enfant malade (86 %).

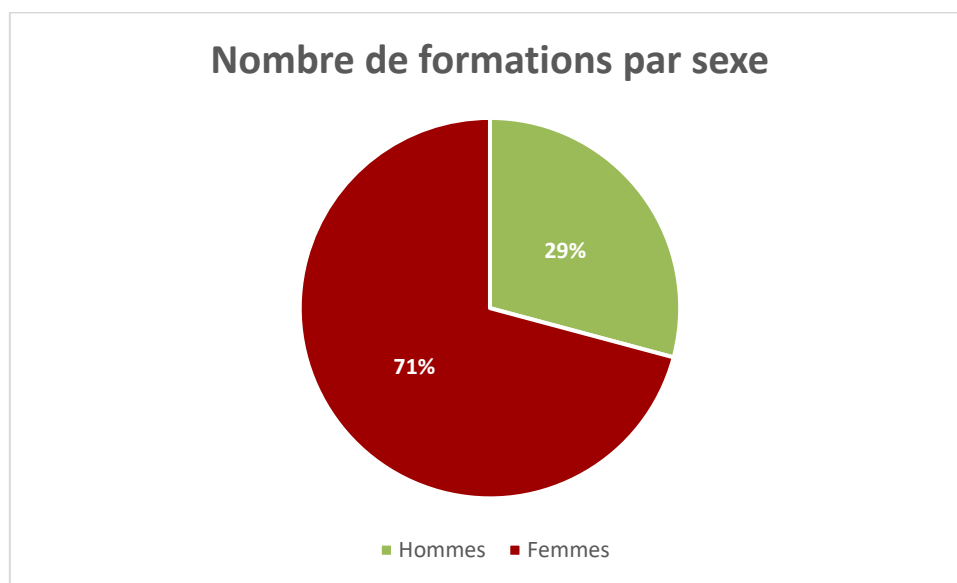
Avec 2 congés de longue maladie et 3 congés de longue durée sur 2024 pour des femmes, ces absences ont un fort impact sur le nombre de jours de maladie (2015 jours). En parallèle, 1 homme était en congé de longue maladie pour une durée de 203 jours.

Sur l'année 2024, nous comptabilisons 5 congés paternité pour 102 jours et 12 congés maternité pour 1232. Les 5 hommes ayant bénéficié de congé paternité ont pris les 25 jours autorisés.

Malgré la mise en place des autorisations d'absence dans le cadre d'un parcours PMA, aucun agent n'en a bénéficié.

Enfin, toujours dans la recherche d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, une agent a pu bénéficier d'un aménagement de son temps de travail pour allaitement.

E.5 La formation



La proportionnalité du nombre de formations par sexe est proche de la répartition des effectifs. Par rapport à 2023, le pourcentage d'hommes partis en formation a augmenté. Il est notamment lié aux diverses formations d'habilitations effectuées par les agents des services techniques et des espaces verts qui comptent une majorité d'hommes. Ces formations contribuent au développement des compétences des agents.

F. Répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par sexe

Un Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) est une personne reconnue comme travailleur en situation de handicap et bénéficiant de mesures spécifiques pour favoriser son insertion et son maintien dans l'emploi.

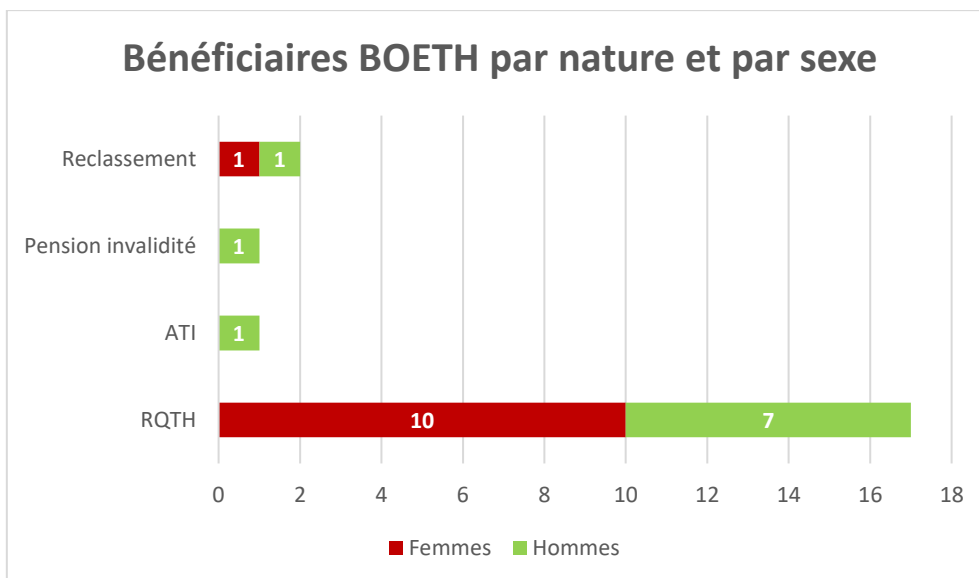
Ce statut découle de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH), instaurée par la loi du 10 juillet 1987 et renforcée par la loi du 11 février 2005. Il impose aux employeurs de 20 salariés et plus d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.

Les personnes éligibles au statut de BOETH regroupent plusieurs catégories :

- *Les travailleurs reconnus handicapés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- *Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec une incapacité permanente (ATI) d'au moins 10 % ;
- *Les titulaires d'une pension d'invalidité ;
- *Les anciens militaires et assimilés percevant une pension d'invalidité ;
- *Les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les employeurs publics, comme les collectivités territoriales, sont soumis à cette obligation mais peuvent aussi mettre en place des actions spécifiques pour favoriser le recrutement, l'accompagnement et l'adaptation des postes de travail aux besoins des agents concernés.

La répartition des 21 agents BOETH par sexe est proche de la parité avec 11 femmes et 10 hommes.



80% des agents BOETH disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) attribuée par décision administrative par la MDPH.

L'attribution de la RQTH concerne les agents dont les possibilités d'obtenir ou de conserver leurs emplois sont réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.

G. Des outils pour mettre en œuvre un plan d'actions en interne

G.1 L'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle

Le télétravail a été mis en place après recensement des missions télétravaillables, et son déploiement s'est effectué à compter du mois de décembre 2022, à raison d'un jour par semaine.

Il continue d'être adopté avec 38 agents bénéficiaires, dont 31 femmes et 7 hommes. Cette modalité reste accessible à tous les agents ayant des activités télétravaillables et permet une adaptation plus souple aux contraintes individuelles.

Par ailleurs, afin de continuer à offrir une plus grande souplesse aux agents, leur permettant de mieux adapter leurs horaires en fonction de leurs besoins personnels tout en garantissant la continuité du service public, il est désormais possible, depuis février 2025, de badger jusqu'à 9h30 le matin, pour les services et les agents ayant des horaires variables.

Les services concernés par cette organisation des cycles de travail sont les suivants :

- Direction des Finances,
- Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information,
- Direction des Ressources Humaines,
- Cellule Achats Marchés Publics,
- Secrétariat du Maire,
- L'Escapade – Espace Amitié et CMASC,
- Services administratifs des Services Techniques, du CCAS, des Crèches, de l'Éducation, de l'Enfance-Jeunesse et des Sports,
- Urbanisme et Manager du Centre-Ville,
- Affaires Générales et Logement,
- Direction Générale,
- Cabinet du Maire, Service Communication, Service Événementiel.

Ce nouvel aménagement permet à chaque agent de moduler ses horaires d'arrivée et de départ dans les plages horaires variables, après approbation du chef de service et en veillant à maintenir une permanence d'accueil durant les horaires d'ouverture de la mairie (8h30-12h00 et 13h30-17h30). Le chef de service est garant de la bonne gestion de ces permanences afin de garantir une continuité du service.

G.2 Formation inclusive

9 agents volontaires, issus des Affaires Générales, du Service Enfance-Jeunesse, de la DGS, de la DRH, du CCAS, de la Crèche du Centre et des Services Techniques ont participé activement à 10 séances d'initiation à la langue des signes française. Cette initiative a permis d'améliorer la communication avec les administrés en situation de handicap, mais aussi entre collègues au sein des équipes municipales.

G.3 Santé au travail et risques psychosociaux

La Ville poursuit et renforce son engagement en faveur de la santé et de la qualité de vie au travail de ses agents. La participation au financement des contrats de mutuelle labellisés, mise en place en 2024, est maintenue, avec une prise en charge doublée par rapport à l'obligation légale, soit 30 € par agent. Se sont ainsi 111 agents (104 de la Ville + 7 du CCAS) qui ont bénéficié de cette démarche employeur.

À partir du 1^{er} janvier 2025, une participation employeur de 7 € est mise en place pour les contrats de prévoyance collective à adhésion facultative souscrits auprès de TERRITORIA MUTUELLE. Ce dispositif permet de couvrir des risques liés à l'incapacité, l'invalidité ou le décès, apportant ainsi une sécurité financière complémentaire aux agents en cas de situations imprévues.

En complément, la prise en charge des séances de psychologues mise en place depuis plusieurs années, représentant 237 séances en 2024, est désormais élargie à 6 séances annuelles d'ostéopathie auprès de 5 professionnels conventionnés de la Ville. Ces mesures visent à prévenir les troubles musculo-squelettiques et le stress, renforçant ainsi le bien-être des agents.

Enfin, afin de favoriser le bien-être et la cohésion des agents, la Ville a mis en place plusieurs activités sportives et culturelles accessibles à tous les agents durant les pauses méridiennes. Ces initiatives permettent aux agents de se détendre, de pratiquer une activité physique régulière et de renforcer le lien social entre collègues.

- Lundis : cours de fitness – Ces séances dynamiques permettent aux agents de se tonifier et d'améliorer leur condition physique dans une ambiance conviviale (effectif constitué à $\frac{3}{4}$ de femmes mais animé par un homme).
- Mardis : chorale – Les amateurs de chant peuvent se retrouver pour partager un moment musical et développer leur expression vocale (effectif composé à 50% de femmes et 50% d'hommes).
- Mercredis : pilates (nouveau rentrée 2024/2025) – Une activité douce axée sur le renforcement musculaire profond et la relaxation, idéale pour soulager les tensions du quotidien (effectif 100% féminin).
- Jeudis : réservation du court de tennis (nouveau rentrée 2024/2025) – Les agents ont la possibilité de réserver le court de tennis pour des sessions libres ou des matchs entre collègues (effectif composé à 50% de femmes et 50% d'hommes).

En complément, les agents disposent toute la semaine d'un accès aux vestiaires et douches du stade municipal, ainsi qu'à la piste d'athlétisme, permettant la pratique d'activités physiques en autonomie. Ces aménagements encouragent l'adoption d'un mode de vie actif et contribuent à améliorer la santé globale des agents.

G.4 Attractivité des métiers en tension

Le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance subit depuis quelques années une pénurie de professionnels diplômés, liée à une inadéquation des parcours de formation qui ne répondent pas aux besoins du terrain. Ce déficit est exacerbé par une forte concurrence entre employeurs, tous confrontés à des difficultés pour attirer et retenir les rares candidats qualifiés. Cette situation complexifie les recrutements et freine le développement de l'offre, rendant nécessaire la mise en œuvre de mesures attractives pour soutenir et fidéliser les professionnels en poste tout en attirant de nouveaux candidats.

Pour lutter contre ces difficultés et afin de dynamiser la filière, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a approuvé le cofinancement du dispositif « bonus attractivité » destiné aux partenaires gestionnaires de crèches et également aux agents en poste par le biais d'une revalorisation des salaires. Cette mesure, applicable au secteur public et privé, n'est ni automatique ni obligatoire.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés par la Prestation de Service Unique (PSU) bénéficieront d'une revalorisation de 100 € nets mensuels de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Pour la Ville de Neuilly-Plaisance, cela concernera les agents exerçant les fonctions de :

- Directrice de crèche,
- Directrice adjointe de crèche,
- Educatrice de jeunes enfants,
- Référente santé et accueil inclusif,
- Auxiliaire de puériculture (y compris faisant fonction).

Les agents d'office/entretien ne sont pas concernés par ce dispositif.

Cette revalorisation concerne à Neuilly-Plaisance des métiers exclusivement occupés par des femmes.

II - Le volet territorial : la mise en œuvre des politiques publiques

La population nocéenne présente une mixité équilibrée, avec un infléchissement vers une féminisation après 75 ans, en lien avec l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous présente le profil de la population nocéenne selon les dernières données officielles accessibles via l'INSEE.

Population nocéenne par sexe et âge en 2021				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	10 214		11 201	
0 à 14 ans	1 904	18,6	1 868	16,7
15 à 29 ans	2 232	21,8	2 247	20
30 à 44 ans	2 122	20,8	2 180	19,5
45 à 59 ans	2 011	19,7	2 243	20
60 à 74 ans	1 389	13,6	1 609	14,4
75 à 89 ans	476	4,7	863	7,7
90 ans ou plus	80	0,8	191	1,7

Source : INSEE RPE 2021 – exploitation géographie au 01/01/24

Ce volet du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présentera le profil des bénéficiaires des services publics rendus, les actions menées en 2024 ainsi que les projets pour l'année 2025.

A. L'enfance et la jeunesse

A.1 Le Relais Petite Enfance (RPE)

Afin de faciliter les démarches et la lisibilité de l'accueil de la petite enfance pour les familles, mais aussi pour accompagner et améliorer la qualité de l'accueil individuel, la Ville de Neuilly-Plaisance a ouvert un Relais Petite Enfance (RPE) dès le 17 octobre 2021 et ce, sans attendre l'obligation à laquelle sont désormais soumises les communes de plus de 10 000 habitants avant le 1^{er} janvier 2026. Cet espace est dédié aux parents et aux professionnels de la petite enfance.

Les 56 assistantes maternelles indépendantes de la commune sont uniquement des femmes, à ce jour 35 d'entre elles fréquentent régulièrement le RPE pour l'accueil jeux. Le RPE accueille également une garde à domicile, qui vient régulièrement aux ateliers proposés par le relais.

Par ailleurs, le RPE recense l'ensemble des demandes de mode d'accueil. 20 réunions de finalisation d'inscriptions ont été organisées en 2024. 131 familles étaient présentes dont 89 femmes, 11 hommes, et 31 couples.

Une grande majorité de ces femmes étaient en congés maternité, ce qui peut expliquer cette différence de participation à une réunion se déroulant en semaine. Mais les pères participent également, puisque sur 131 familles, les hommes sont présents au nombre de 42 (contre 33 en 2023).

A.2 Les crèches et la Halte-Jeux

Nombre d'enfants accueillis en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) par sexe
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Féminin	Masculin	Total
Crèche du Centre	49	52	101
Crèche Abbé Pierre	34	35	69
Crèche Pirouettes-Cahouettes	19	18	37
Halte-Jeux	35	45	80
Total	137	150	287

Les places en crèche sont attribuées en commission, les critères de sexe peuvent être pris en compte en fin de commission afin de viser un équilibre. Néanmoins, l'objectif de la commission est de répondre au mieux aux besoins des familles ; le sexe de l'enfant n'est donc pas un critère déterminant pour l'obtention d'une place en crèche. Nous observons tout de même un équilibre entre chaque sexe sur l'année 2024 avec une légère avance pour le sexe masculin.

La pédagogie mise en œuvre dans les EAJE de la Ville est en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et notamment le principe n°7 concernant la lutte contre les stéréotypes sexistes qui est un enjeu essentiel dès la prime enfance et notamment :

- L'attention des professionnels à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.
- Le fait que les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnels.
- La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge est un facteur d'égalité entre les deux sexes, car elle offre aux enfants des modèles et des relations socialement plus riches dans un monde constitué d'hommes et de femmes. Elle doit être encouragée à tous niveaux, dans l'orientation scolaire et professionnelle, la formation et le recrutement.

Une attention particulière est portée afin que les enfants soient libres dans le choix de leurs jeux. Le matériel proposé est varié et diversifié afin de répondre aux besoins de chaque enfant.

Concernant les professionnels, il n'y a pas d'homme en poste auprès des enfants dans les structures. Seul un homme est en poste d'agent d'office-ménage-lingerie. Aucune candidature masculine n'a été reçue à ce jour sur les différents postes vacants à pouvoir sur le service petite enfance, dans un secteur qui rencontre de fortes tensions en termes de recrutement au niveau national.

Il semble à ce jour impossible de respecter un équilibre femmes/hommes sur les métiers de la petite enfance, moins de 3% des professionnels de la petite enfance sont des hommes¹.

Concernant les familles nocéennes, nous pourrions également rajouter en sus que de plus en plus de pères accompagnent régulièrement les enfants sur les structures de la Ville le matin et/ou viennent les chercher en fin de journée.

Les pères sont également très présents lors des moments festifs sur l'année (fête de fin d'année des EAJE, spectacle de Noël).

¹ *Lesprosdela petiteenfance.fr*

***Bilan des actions 2024 :**

- *Eviter les stéréotypes dans les jeux, dans l'expression des émotions et sensibiliser le personnel au fait d'exclure la notion de genre dans le choix des activités et des jeux : la formation des professionnels est basée sur la bienveillance et la communication positive.*

Le choix des jeux et l'aménagement des espaces dans les crèches exclut la notion de genre ne favorisant pas une catégorisation genrée des activités (ex : pas de coin "poupées" exclusivement pour les filles ou "voitures" pour les garçons). La communication positive et bienveillante a été privilégiée pour encourager la liberté de choix des enfants.

- *Garder une parité dans le positionnement des professionnels lors des problématiques rencontrées au quotidien sur les structures (ex : ne pas appeler systématiquement la maman en première intention, peut-être définir lors des périodes de familiarisation quel parent est le plus facilement joignable en cas de besoin).*

Les pères étant très présents dans les établissements, une réflexion a été menée afin de maintenir tant que possible une parité dans le positionnement des professionnels : ne pas systématiquement téléphoner aux mères (lorsque l'enfant est malade par exemple), mais plutôt adapter en fonction des situations connues des familles et des disponibilités des deux représentants. La question est régulièrement posée par l'équipe de direction lors des entretiens d'admission et par l'équipe auprès des enfants pendant la période de familiarisation afin de savoir quel parent appeler en priorité.

- *Lors des formations qui ont lieu lors des trois journées pédagogiques annuelles, favoriser dans la mesure du possible un intervenant masculin qui pourrait apporter un éclairage différent dans le contexte actuel pratiquement exclusivement féminin de la petite enfance.*

Les intervenants extérieurs sont très souvent féminins malgré nos tentatives de favoriser des intervenants extérieurs masculins. Les formateurs restent majoritairement féminins. En 2024, trois intervenantes féminines se sont déplacées dans les structures.

- *Proposer des formations pour l'ensemble du service petite enfance : comme celle qui a été faite le 8 mars 2023 auprès des directrices afin de prévenir des violences faites aux femmes et les aider à mieux identifier les situations de violences, appréhender les attitudes professionnelles à adopter et surtout pouvoir les orienter vers les professionnels ou associations pouvant les aider.*

Une directrice de structure a assisté à une formation en novembre 2024 sur les conséquences pour les enfants lors de violences intrafamiliales. Une bibliographie sur la thématique a été diffusée à l'ensemble des acteurs de la petite enfance.

- *Harmoniser les pratiques et les discours en travaillant à l'élaboration d'un « Projet Educatif Municipal » basé sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.*

L'harmonisation des pratiques et des discours au sein des EAJE s'inscrit dans une démarche continue, en lien avec la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Tout au long de l'année, les pratiques professionnelles sont travaillées et ajustées afin de garantir une cohérence éducative et une qualité d'accueil optimale. Les projets pédagogiques des structures sont en cours d'actualisation. Cette démarche favorise une réflexion collective et un alignement des professionnels autour des orientations pédagogiques communes, dans l'intérêt du bien-être et du développement des jeunes enfants accueillis.

- *Mise en place d'actions d'accompagnement à la parentalité et favoriser les temps d'échanges et de rencontres par l'intermédiaire de « Café des parents » qui permettraient d'aborder divers sujets tels que les propositions de jeux non genrés, l'alimentation de l'enfant, les écrans...*

Une réflexion a été amorcée dès septembre 2024 sur la mise en place de temps d'échanges et de rencontres type « Café de parents » dans les EAJE ainsi qu'au RPE à destination de toutes les familles nocéennes. Les « Cafés de parents » seront proposés en 2025.

***Actions reconduites et proposées pour 2025 :**

- Poursuivre la lutte contre les stéréotypes de genre dans les pratiques éducatives : sensibiliser les professionnels à l'importance de proposer aux enfants un environnement de jeu et d'expression des émotions libre de toute influence genrée en proposant des groupes de réflexion et/ou une journée pédagogique sur la thématique.
- Harmoniser les pratiques éducatives au sein des structures : Poursuivre l'actualisation des projets pédagogiques et la mise en œuvre du Projet Éducatif Municipal, fondé sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, afin de garantir une cohérence pédagogique et un alignement des pratiques au sein des crèches de la Ville. L'accent sera mis sur le principe n°7 : Fille ou garçon, « j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

- Favoriser le soutien à la parentalité et les temps d'échanges : Maintenir et développer les « Cafés des parents », espaces d'échanges conviviaux organisés dans les EAJE. Ces rencontres permettront d'aborder des thématiques variées en lien avec les préoccupations des familles, telles que les jeux non genrés, l'alimentation du jeune enfant ou encore l'impact des écrans.

A.3 Les accueils de loisirs

Les effectifs des accueils de loisirs de la Ville sont parfaitement équilibrés. Ils sont composés de 49% de filles et de 51% de garçons sur les enfants d'âge primaire.

Activités	Type d'école	Nb filles	% filles	Nb garçons	% garçons	Total Nb
Garderie du matin	Maternelle	146	48 %	158	52 %	304
	Elémentaire	206	50 %	203	50 %	409
Inscription mercredi journée	Maternelle	221	49 %	234	51 %	455
	Elémentaire	302	48 %	321	52 %	623
Inscription mercredi matin	Maternelle	88	50 %	89	50 %	177
	Elémentaire	150	47 %	171	53 %	321
Inscription soirée	Maternelle	233	49 %	238	51 %	471
	Elémentaire	252	49 %	259	51 %	511
TOTAL		1598	49 %	1673	51 %	3271

En décembre 2023, la Ville a signé le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui vise à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et aux jeunes en dehors du temps scolaire. Ce PEDT vise la réussite éducative, mais également la lutte contre les inégalités scolaires et l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Les valeurs éducatives affirmées dans le PEDT sont :

- La sécurité de l'enfant (physique et affective)
- Un cadre respectueux de l'enfant et de ses besoins
- La socialisation
- L'équité

- L'intérêt et le choix de l'enfant
- L'autonomie.

Dans le respect de ces valeurs, de grands objectifs pédagogiques structurent désormais les programmes de chaque structure et de la pause méridienne :

- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant et du jeune
- Développer le vivre ensemble et favoriser la mixité sociale
- Intégrer l'enfant/le jeune dans une démarche citoyenne et en lien avec la nature
- Développer l'accès à la culture et au sport pour tous

Tous les projets des centres de loisirs sur l'année 2024 se sont attachés à respecter ces principes et valeurs qui étaient déjà mis en application.

Les projets proposés se sont astreints à être inclusifs et ouverts à tous et le travail des équipes pédagogiques a justement consisté à donner suffisamment de diversité aux activités proposées. Les équipes d'animation ont veillé à les rendre suffisamment accessibles afin que chaque enfant puisse se positionner, mettant le choix de l'enfant au centre des activités proposées.

Pour l'année 2024, et ce dès le mois de janvier, deux grandes actions ont été lancées visant l'égal accès au sport et à la culture pour tous dans les centres de loisirs et la MCJ.

***L'égal accès au sport pour toutes et tous :**

Les Jeux Olympiques des enfants

Cette action qui a démarré en janvier 2024, a visé à favoriser la découverte et la pratique sportive avec un objectif de compétition et une journée olympique prévue le 22 juin qui n'a finalement pas pu se tenir en raison de la météo.

- 132 enfants inscrits, dont 79 filles et 53 garçons
- Natation : 26 enfants inscrits dont 15 filles et 11 garçons
- Gymnastique : 47 enfants inscrits dont 36 filles et 11 garçons
- Sports collectifs (tag rugby, basketball, handball) : 60 enfants inscrits dont 25 filles et 35 garçons
- Athlétisme : 24 enfants inscrits dont 3 filles et 21 garçons

Les enfants ont choisi les sports qu'ils souhaitent pratiquer après une présentation de chaque discipline.

Ces Jeux se sont achevés en juin 2024 avec des phases de qualifications et de finales. Sur les sports collectifs, les équipes étaient mixtes et chaque enfant pouvait pratiquer un sport individuel et un sport collectif s'il le souhaitait (sport individuel le mercredi matin, sports collectifs le mercredi après-midi).



Les 3 équipes de Natation représentant les 2 centres élémentaires et la MCJ lors des JO des enfants

Les épreuves intercommunales des accueils de loisirs à Livry-Gargan

Dans le cadre des activités sportives et du contexte pré Jeux Olympiques, des enfants Nocéens ont pu participer aux épreuves intercommunales des ALSH de Livry-Gargan le mercredi 19 juin 2024. 53 enfants ont pu pratiquer divers sports (individuels et collectifs) comme le tennis de table, le tennis, le football, le handball, le tag rugby, le hockey sur gazon et l'athlétisme. Concernant les sports collectifs, la mixité était mise en avant avec un minimum de 2 filles par équipe. En ce qui concerne l'athlétisme, la parité filles/garçons était un critère pour pouvoir s'inscrire (équipe de 12 au maximum).



Les « Aiglons » de Neuilly-Plaisance aux JO des enfants de Livry-Gargan

***L'égal accès à la culture pour toutes et tous :**

L'initiation au théâtre

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEdT, une initiation au théâtre par un comédien a été intégrée dans le programme pédagogique des centres. Au total, 106 enfants ont participé à cette action dont 79 filles et 27 garçons.

Ce projet avait débuté par des ateliers de sensibilisation en début d'année avec une association théâtrale (Les Petits Souliers) pour le public élémentaire des centres de loisirs répondant aux objectifs du service autour de l'expression dans tous ses états.

L'axe intergénérationnel a également été travaillé par les équipes d'animation avec notamment l'organisation d'échanges intergénérationnels entre les enfants de 2 centres de loisirs (élémentaire et maternel) et des Seniors : des ateliers ont été mis en place tout au long de l'année en maison de retraite et sur les centres de loisirs (ateliers pâtisserie, ateliers jeux de société, ateliers manuels et créatifs...).

Un projet de théâtre intergénérationnel en association avec la compagnie IMLA regroupant des enfants des 3 centres de loisirs élémentaires de la Ville et des Seniors inscrits à L'Escapade - Espace Amitié a été conduit sur les mercredis après-midi pendant 3 mois et ont donné lieu à 2 représentations le mercredi 22 janvier 2025 de la pièce « Neuilly Plaisance Babel ».



Neuilly-Plaisance Babel, le 22 janvier 2025

Déploiement du dispositif des “Coffres aux histoires” sur la pause méridienne

Des coffres aux histoires itinérants (matérialisés par des malles à roulettes) ont été mis en place sur l'année 2024-2025 afin de favoriser l'accès à la lecture pour toutes et tous. Ces coffres contiennent des livres et jeux de société, adaptés à la tranche d'âge du public visé, tournant autour d'un thème (1 par trimestre) et permettent de sensibiliser les enfants à divers sujets sur le temps des pauses méridiennes, toujours sur la base du choix de l'enfant. Il y a 2 malles pour le public élémentaire et 2 malles pour le public maternel. Ces malles tournent sur les écoles selon un planning mis en place par les coordinateurs des pauses méridiennes. Cela fait aussi écho aux objectifs du PEdT mis en place sur la Ville. Le premier thème pour démarrer l'année scolaire 2024-2025 fut “vivre ensemble” : une malle des jeux de coopération ainsi que des livres sur ce thème ont été mis en place (« Tu peux y arriver »... ou « le secret de l'entraide »; « Toi et moi, nous construisons ensemble », « Comment se faire des amis »...). Le thème change à chaque trimestre : les coffres aux histoires sont donc réapprovisionnés en livres et jeux de société en fonction de ce dernier.



Blixxard indiquant la présence des coffres aux histoires lors des pauses méridiennes

Enfin, l'accompagnement à la parentalité est un axe développé par le service. Durant l'année 2024, des temps de rencontres festifs ou informatifs ont été organisés par les centres de loisirs telles que les portes ouvertes, les festivités de Noël (ateliers enfants/parents), les festivités de fin d'année (spectacle avec ateliers créatifs et temps d'échanges avec l'équipe pédagogique). L'objectif de l'année 2025 est d'organiser également des rencontres thématiques sur des centres de loisirs (mis en place sur la MCJ cette année : veillées à thématiques enfants/parents).

***Projets pour l'année scolaire 2024/2025 en faveur de l'égalité des chances :**

Les projets pédagogiques des centres intégreront toute cette année scolaire l'égal accès au sport et à la culture pour tous avec un thème principal « l'expression dans tous ses états ». L'objectif restera d'éveiller et initier les enfants, tout en leur laissant ensuite le choix sur certaines activités.

La citoyenneté sera également un axe travaillé par les centres de loisirs avec notamment la participation au ravivage de la flamme du soldat inconnu le 5 avril prochain.

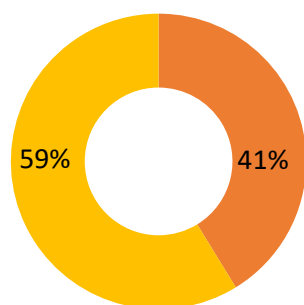
Enfin, dès le mois de mars 2025, les équipes des centres de loisirs seront sensibilisées et formées sur le harcèlement et toutes formes de violence dans le cadre scolaire et périscolaire. Des « boîtes à mots » seront également déployées, dans un premier temps, dans les 2 centres de loisirs élémentaires et la MCJ, afin de faciliter la libération de la parole chez les enfants. Un circuit de consultation, analyse des différents sujets remontés sera en parallèle mis en place en lien avec le personnel enseignant.

A.4 La Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ)

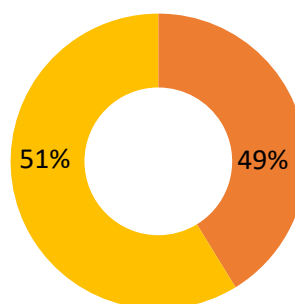
La Maison de la Culture et de la Jeunesse, en tant qu'entité municipale à vocation sociale, s'efforce de répondre aux besoins des familles les plus en difficulté. Mettant l'accent sur l'inclusion sociale, elle agit comme un acteur dans la lutte contre les disparités en garantissant à tous l'accès à la culture et aux loisirs. Cette mission d'envergure se concrétise par la mise en œuvre de projets novateurs, adaptés aux besoins du public. La MCJ s'engage à être un lieu d'épanouissement, favorisant l'égalité des chances et contribuant au renforcement du tissu social. Consciente des obstacles financiers, la municipalité a décidé de mettre en place une politique tarifaire garantissant l'accessibilité à tous. Au fil des années, la MCJ a su établir des liens solides avec les habitants du quartier des Renouillères, devenant ainsi un pilier central. Les initiatives, du soutien à la parentalité à l'alphabétisation, au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et aux événements culturels et sportifs, témoignent de l'engagement profond de la MCJ envers le bien-être des Nocéens. À travers ses diverses missions, la MCJ s'efforce quotidiennement de cultiver un environnement propice à la participation de chacun, encourageant ainsi la mixité et l'inclusion. Enfin, au sein de la MCJ, petits et grands sont chaleureusement accueillis, faisant de cet espace un lieu ouvert à tous.

La MCJ accueille un total de 231 enfants, répartis entre deux tranches d'âge. Pour la tranche d'âge préadolescente et adolescente, qui compte 101 jeunes, on dénombre 42 filles (41%) et 59 garçons (59%). Dans la tranche d'âge élémentaire, regroupant 130 enfants, il y a 63 filles (49%) et 67 garçons (51%).

Les effectifs préados/ados de la MCJ en 2024



Les effectifs élémentaires de la MCJ en 2024



Au sein de la MCJ, les actions et projets mis en œuvre visent à promouvoir la mixité, l'égalité des genres, et la participation active de chacun. Les plannings d'activités soigneusement élaborés témoignent de notre engagement envers l'inclusion, offrant une variété d'initiatives sportives, artistiques, éducatives, et sociales. L'accompagnement aux devoirs, via le CLAS, s'inscrit dans un objectif fort de promouvoir l'égalité des chances.

***Pour concrétiser ces objectifs, plusieurs actions et projets ont été réalisés en 2024 :**

La mise en place d'un accueil libre pour le public adolescent

Afin de développer des actions en direction des jeunes, l'ouverture d'un accueil libre a été mise en place. Il s'agit d'un lieu de rencontre et d'échanges accessible à tous, visant à permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre. Cette démarche a contribué à créer un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression, d'informations et d'élaboration de projets, permettant ainsi une participation équilibrée, favorisant notamment la présence accrue de filles.

Les nocturnes de la MCJ

La Ville fait le constat qu'il existe une forte demande des jeunes Nocéens, notamment de la tranche d'âge de 11 à 15 ans, d'avoir des créneaux spécifiques dans les espaces jeunesse, en l'absence des plus jeunes (la structure s'adresse aux jeunes dès 6 ans), pour y mener des activités de débat, de construction de projets, de temps de réflexion. Par ailleurs, la fréquentation actuelle de la MCJ est en augmentation pour cette tranche d'âge.

Ce projet a consisté en l'ouverture en soirée, de 19h00 à 21h00, deux fois par semaine et hors vacances scolaires, de la MCJ, habituellement fermée à 19h00. S'est ajouté à l'offre d'ouverture en soirée, les créneaux Futsal mis en place depuis plusieurs années pour les 16-25 ans, deux fois par semaine (vendredi de 19h30 à 21h30 et dimanche de 14h00 à 18h00 au gymnase SALUDEN). Les activités s'adressent à un public mixte (temps d'échanges, cinéma débat, ...). L'action a été menée sur une année, entre janvier 2024 et décembre 2024 (reconductible). L'objectif de participation était de 20 jeunes par séance pour les nocturnes de la MCJ et de 30 pour les créneaux Futsal. Au résultat, nous avons une majorité de garçons sur les ouvertures Futsal et plus de filles sur les nocturnes de la MCJ.

Projet sur les Droits de l'Enfant

Dans le cadre du projet de structure sur les droits de l'enfant à la MCJ, et notamment durant la semaine du 12 au 15 novembre 2024, semaine internationale des droits de l'enfant, les enfants ont été sensibilisés à l'idée que tous, filles et garçons, ont les mêmes droits. Le mercredi 27 novembre 2024, 48 enfants, dont 26 garçons et 22 filles, ont participé activement en créant des petites saynètes et en interprétant une chanson, démontrant ainsi leur compréhension des droits fondamentaux. Ce projet a pris fin par une représentation devant leurs parents, offrant une occasion spéciale pour partager ce qu'ils ont appris et célébrer l'importance de l'égalité et du respect des droits de l'enfant. Et une affiche a été créée par les enfants sur la thématique.

Projet théâtre à la MCJ

Sur le premier semestre de l'année, les enfants ont été sensibilisés au théâtre avec l'intervention d'un comédien. Dans le cadre de ces initiatives, les filles et les garçons ont eu l'opportunité de participer activement tous les mercredis hors vacances scolaires.

Participations aux évènements du CROS IDF Sport en été

Au sein de la MCJ, l'engagement en faveur de la mixité et de l'égalité des genres s'est concrétisé par la participation active à des initiatives sportives en collaboration avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France, « Sport en Mixte et Sport en Filles » où la parité entre filles et garçons est rigoureusement respectée.

Au cours de ces journées, 20 jeunes ont bénéficié de plusieurs activités sportives, avec la participation active de différentes Ligues et Comités. Ces événements ne se limitent pas seulement à la pratique sportive, mais incluent également des sessions éducatives sur des notions telles que le secourisme, la citoyenneté, et l'introduction à la santé. De plus, ces journées ont offert aux participantes l'opportunité unique de rencontrer des ambassadeurs du sport de la Région Île-de-France, favorisant ainsi des échanges enrichissants sur la réussite sportive.

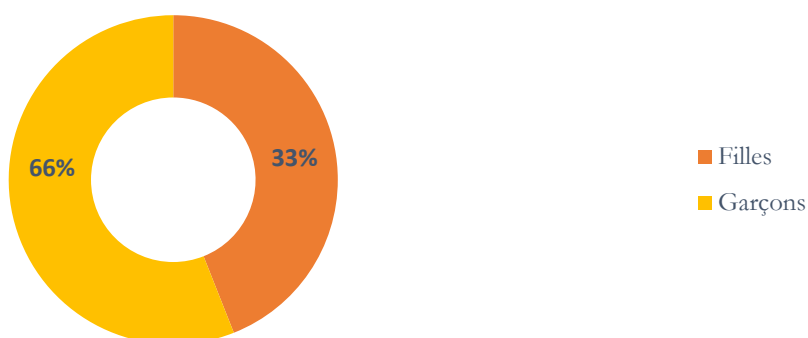
Enfin, afin de favoriser la formation des jeunes et l'accès à une première expérience professionnelle, la Ville a mis en place un dispositif de financement du BAFA pour 20 jeunes en 2024. En effet, le BAFA constitue bien souvent un premier diplôme qui donne accès à la formation, au premier emploi et à l'autonomie pour les jeunes à partir de 16 ans.

20 jeunes de 16 à 25 ans, soit 10 filles et 10 garçons, ont bénéficié d'un financement complet moyennant un engagement volontaire de 30h sur la Ville pour rendre service à la collectivité (manifestations, aides aux actions Ville, ...).

Les séjours

Durant l'été 2024, 119 enfants ont eu l'opportunité de participer à un séjour, comprenant 40 filles et 79 garçons, avec plus de garçons inscrits sur nos séjours (34% de filles et 66% de garçons). Un des séjours avait pour thématique le football mais il a été veillé à ce que les filles qui le souhaitent puissent y participer et ainsi 2 filles ont pu intégrer le groupe de 12 adolescents.

Les séjours en 2024



Pour 2025, les séjours seront ouverts pour les publics du quartier prioritaire mais aussi avec la mise en place de la nouvelle antenne jeunesse à tous les jeunes Nocéens de 11 à 18 ans, favorisant la mixité sociale et permettant une aide au départ en vacances dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes ».

L'alphabétisation

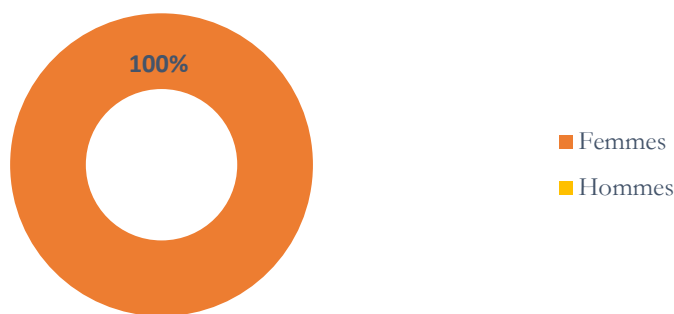
Une quinzaine de personnes sont inscrites au sein des cours d'alphabétisation. Une observation marquée se produit au sein des cours d'alphabétisation avec une fréquentation significativement plus élevée de la part des femmes. Cette disparité peut être partiellement attribuée à une disponibilité plus accrue de la part des femmes par rapport aux hommes. Il y a en moyenne 10 à 17 participants dont un homme régulièrement présent. Ces cours visent à autonomiser les participants dans leur vie quotidienne afin que la langue ne soit plus un obstacle.

Le soutien à la parentalité

En application du PEdT et dans un projet en faveur de l'égalité et de l'inclusion, ont été mis en place des ateliers dédiés aux familles. Ces ateliers spécifiques aux familles sont des temps de rencontre et d'échanges, conçus pour favoriser la communication et le partage d'expériences. Bien que ces séances soient initialement ouvertes à la participation tant des femmes que des hommes, jusqu'à présent, seules des femmes ont pris part à ces moments de convivialité au sein de la MCJ. Cette situation peut également s'expliquer par la sur-représentation de familles monoparentales au sein du quartier des Renouillères.

La MCJ accueille également une fois par mois une permanence du CCAS ouverte à tous afin d'apporter un accompagnement dans l'accès aux droits.

Soutien à la parentalité



Les axes de travail pour la période 2024/2025

En plus de l'engagement continu dans des événements organisés par le CROS IDF et la préfecture de police, la MCJ développe d'autres projets diversifiés toujours dans le respect du PEdT et de l'égal accès pour tous : Engagement BAFA (aides à la formation BAFA pour 15 jeunes), Projet citoyenneté et civisme avec la mise en place d'actions (chorales, sensibilisation au vivre ensemble, ...).

Un exemple de nouveau projet, par la collaboration avec l'espace Tête à Tête à Rosny-Sous-Bois, espace d'écoute, d'information et de prévention pour les 13-25 ans, mis en place par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis à Rosny 2, va permettre la sensibilisation en abordant des thématiques telles que le sexisme, l'estime de soi et le harcèlement. Les 20 jeunes âgés de 14 à 18 ans qui seront inclus (8 filles et 12 garçons) dans le projet pourront trouver au sein de cet espace des expositions temporaires et permanentes, des outils multimédias et des supports pédagogiques, du matériel de prévention, de l'information, une écoute, et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être, et de violences.

Afin d'encourager la participation des hommes aux ateliers familiaux, il est envisagé de renforcer la communication autour de ces ateliers, en mettant en avant les avantages et les thèmes abordés qui pourraient susciter un intérêt plus large, il est envisagé de réaliser des sondages. En prenant en compte ces retours, les approches seront ajustées afin de créer un espace inclusif où tous, femmes et hommes, se sentent bienvenus et bénéficient pleinement de ces opportunités de partage au sein de la MCJ.

A.5 Le Point d'Accueil Jeunes (PAJ)

Le PAJ est une structure ouverte aux 15-25 ans permettant d'accompagner les temps de cette jeunesse : entre proximité et ouverture.

Pour les jeunes qui le fréquentent, elle fait partie intégrante du paysage comme de la sociabilité du quartier et est un lieu incontournable et indispensable, ne serait-ce que parce qu'ils et elles passent quotidiennement devant. Cette structure fonctionne de manière ouverte et permet une fréquentation libre. C'est une cellule d'écoute et de veille sur le quartier.

Elle propose un espace de détente et de jeux où les jeunes peuvent se rassembler et échanger avec l'équipe.

Il est difficile de faire venir des filles sur cette structure qui est plus sollicitée par les garçons. Si les filles ne fréquentent pas l'espace détente, une quinzaine d'entre elles bénéficie cependant d'un suivi individuel et se retrouvent pour le moment sur l'accueil libre des plus jeunes.

***Actions en projet pour 2025 :**

- Développer un projet fédérateur pour l'ensemble des jeunes de la Ville autour de l'accompagnement, l'information, l'orientation, la (re) médiation et la mise en place de dispositifs d'engagement et participatifs.
- Développer des actions ciblant particulièrement les filles afin de renouer le lien avec elles et faciliter leur insertion ou formation.
- Création d'un espace jeunesse dédié aux 11-18 ans ouvert en accueil libre et sous la forme de projets au 30 rue des Cahouettes. Chaque jeune fille ou garçon, viendra chercher un espace accueillant et inclusif, offrant un soutien pour le développement de projets individuels ou collectifs. Ils y trouveront des activités ludiques, éducatives et de soutien. Cette antenne sera un point central pour la jeunesse et permettra :
 - o de l'information, orientation, aide à la production de CV, action BAFA, baby service...
 - o un espace numérique (ordinateurs)
 - o un espace de détente en sortie du collège avec jeux de société, livres, mangas, comics
 - o un espace de travail pour accompagnement à la création de projet, création de contenus...
 - o organisation d'activités pour les jeunes : tournois sportifs, sorties, séjours...
 - o un espace de jeux : baby foot, console.. L'ouverture de ce lieu à une tranche d'âge plus jeune que le PAJ et le choix des activités proposées permettront une meilleure mixité du public accueilli.

- **Projet Courts Métrages sur la Thématique du Harcèlement** : Ce projet permettra aux jeunes de 11 à 15 ans (mixité recherchée) de s'exprimer sur le harcèlement. À travers des scénarios et des réalisations filmiques, les jeunes apprendront comment le harcèlement peut affecter les gens et les encourageront à prévenir ces situations tout en montrant de la compréhension envers les autres et développant leur empathie.

A.6 Les Affaires Scolaires

Les inscriptions scolaires montrent une répartition équilibrée entre les filles et les garçons avec pour l'année 2024/2025 : 993 filles, 1019 garçons.

Cet équilibre se retrouve également pour la fréquentation de la navette des bords de Marne (85 inscrits dont 47 filles et 38 garçons), comme pour les études surveillées (728 inscrits dont 371 filles et 357 garçons) mais également pour les séjours de vacances avec 5 séjours qui ont eu lieu en 2024 et ont concerné 94 filles et 86 garçons.

La Ville de Neuilly-Plaisance a inauguré en novembre 2024 sa première cour oasis à l'école Edouard Herriot. En plus des enjeux climatiques liés à la mise en place d'une telle cour, celle-ci répond également à un enjeu sociétal. En effet, il est souvent constaté dans les cours de récréation une répartition non homogène, dans l'espace, entre les filles et les garçons. Ces derniers accaparent un grand espace de jeux comme terrain de jeux de ballon tandis que les filles restent en périphérie. L'enjeu est donc de rééquilibrer les utilisations par la mise en place d'espaces ludiques et pédagogiques permettant la mixité et le bien-être des élèves. La Ville travaille actuellement au déploiement de nouvelles cours oasis dans d'autres établissements.



Cour Oasis de l'école Herriot

B. La culture

B.1 La bibliothèque municipale Guy de Maupassant

En 2024, sur les 2 653 inscrits actifs (qui ont emprunté au moins un livre au cours de l'année) 1 521 adhérents étaient des femmes et 1 132 des hommes.

En ce qui concerne l'acquisition de livres et d'abonnements à la presse, les critères d'achat de documents reposent sur des critères de qualité et liés à l'actualité littéraire. Il n'y a donc pas forcément de recherche de parité dans le choix des livres (auteur et sexe). Cependant, une grande attention est portée sur le choix des livres Jeunesse afin d'éviter la présence des stéréotypes.

La Bibliothèque – avec la Micro-Folie intégrée dans le bâtiment, a mis en avant les droits des femmes avec des présentations en Micro-Folie assurée par une conférencière en Histoire de l'Art qui veille à rétablir toute la place des femmes dans la création artistique.

Durant tout le mois de mars, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (8 mars), la Bibliothèque, en partenariat avec le Cinéma La Fauvette, a mis en avant dans ses rayonnages, aussi bien en section jeunesse qu'en section adulte, des documents, des romans et des poésies écrits par des auteures, comme par exemple : en documentaire, le livre sur les femmes iraniennes "Nous n'avons pas peur" ou encore « Comprendre la violence dans les relations amoureuses » de J. Turgeon ; « Je t'aime, je ne t'aime plus » de J. Lavoie ; « Notre silence nous a laissées seules » de J. Schmla. En littérature : « La désinvolture est une bien belle chose » de P. Gaenada ; « Tata » de V. Perrin ; « Madelaine avant l'aube » de S. Colette ; « Pour les générations futures » de S. Veil ; « Tenir debout » M. da Costa ; « Les enchanteurs » de G. Brissac ; « La gosse » de N. Daam ; « Fabriquer une femme » de M. Darrieussecq ; « La deuxième femme » de L. Mey, etc.

Lors de l'accueil des scolaires, dans le cadre du partenariat entre l'Education Nationale et la Bibliothèque, enseignants et agents ont toujours proposé une sélection de livres comprenant des auteures féminines comme une mise en avant des héroïnes (selon les modules étudiés).

Depuis 2022, la Bibliothèque porte une attention toute particulière à la parité en créant un Fonds « psychologie ». Fonds qu'elle a continué à alimenter en 2024 avec notamment des livres portant sur la résilience, les formes de manipulations,...

En 2024, a été mise en place une nouvelle animation mensuelle « Le Café Littéraire » dont l'objectif est de présenter des livres, des nouveautés, des auteurs, des pépites...

Le 08 mars 2024, un Café Littéraire a entièrement été consacré aux femmes poètes, à travers le livre « Premières à éclairer la nuit », de Cécile Holdban.

Il a ainsi été dressé le portrait de l'Argentine Alejandra Pizarnik, des Russes Marina Tsvetaïeva et Anna Akhmatova, de l'Américaine Sylvia Plath et de l'Iranienne Forough Farrokhzad.

Des textes de ces autrices ont également été lus à cette occasion.

A noter que la grande majorité des participante au Café Littéraire sont des femmes entre 45 et 70 ans.

***Actions proposées pour 2025 :**

La Bibliothèque travaille à une nouvelle mise en avant autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

Le « Café Littéraire » du 08 mars 2025, sera, par ailleurs, consacré à deux poétesses américaines :

- Anne Sexton
- Louise Gluck, Prix Nobel de littérature

B.2 Le cinéma la Fauvette

***Une programmation visant à privilégier la pluralité :**

En tant que salle labellisée « Art et Essai » la programmation du cinéma se fait en fonction du public visé : films Grand public, films Art et Essai et films Jeunesse, dans un souci de privilégier la pluralité et d'éviter tout stéréotype. Des séances « Ciné Relax » au tarif unique de 3 euros et permettant à des enfants, adolescents ou adultes dont le handicap entraîne des comportements atypiques d'assister à une séance de cinéma sont également organisées tous les premiers samedis du mois.

En 2024, la programmation pour le jeune public (enfants et adolescents) a mis en avant des films qui ont pour personnage principal de jeunes héroïnes de fiction ou historique comme « Vaiana 2 » ; « The Marvels » ; « Wish » ; « Le Grand magasin » ; « Tunnel to summer » ; « Pompo the cinophile » ; « Anzu, chat fantôme » ; « L'amour ouf » ; « Louise Violet ». De plus, une attention particulière a été apportée au très jeune public (3-6 ans) avec les films suivants : « Rose, petite fée des fleurs » ; « Les petits singuliers » ; « L'Arbre à contes » ; « Maya, donne-moi un titre » ; « Sauvages »...

Pour la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 08 mars 2024, le cinéma a programmé un film mettant en avant une actrice, jouant le rôle d'un professeur dans « La salle des profs » de Ilker Catak qui met en avant un premier rôle féminin sur un sujet qui a ébranlé toute l'Allemagne. Le 25 novembre 2024, le Cinéma La Fauvette a participé à la Journée de lutte contre la violence faite aux femmes, en proposant au public une séance spéciale du film « L'affaire Nevenka ».

En 2024, comme l'année précédente, le Cinéma a intensifié la mise en avant des films réalisés par des femmes : « Flo » ; « Green Border » ; « 20 000 espèces d'abeilles » ; « Boléro » ; « Il reste encore demain » ; « Bis repetita » ; « Santosh » ; « La prisonnière de Bordeaux » ; « Langue étrangère » ; « Le procès du chien » ; « Les barbares » ; « All we imagine as light » ; « Un amor » et a diffusé de nombreux longs métrages mettant en avant des parcours fictionnels ou historiques de femmes, valorisant leur place dans la société comme « Stella, une vie allemande » ; « Madame de Sévigné » ; « La nouvelle femme » ; « La jeune fille et les paysans » ; « Le jeu de la reine » ; « Back to black » ; « Maria » ou comme interprète principale d'une fiction comme « Sidonie au Japon » ; « Rosalie » ; « Borgo » ; « Jusqu'au bout du monde » ; « Amal, un esprit libre » ; « Blaga's Lessons » ; « Furiosa » ; « Gloria ! » ; « Juliette au printemps » ; « Emilia Pérez » ; « Une vie rêvée » ; « A son image » ; « Tatami » ; « les graines du figuier sauvage » ; « Lee Miller » ; « Trois amies » ; « Anora » ; « En tongs au pied de l'Himalaya » ; et « Le Royaume ».

Aussi, le 16 novembre 2024, lors d'une soirée spéciale, le cinéma la Fauvette a également présenté le film « Niki » mettant en avant le parcours d'une femme artiste internationale, en présence de Maëlle Besson, conférencière en Histoire de l'Art.

Enfin, dans le cadre de la manifestation la « Fête du court-métrage » (22 mars 2024), le cinéma a invité une réalisatrice et Elsa Marouani, présidente de l'association Punica, afin de présenter les films sélectionnés. Cette association a pour objectif de promouvoir le potentiel de chacun, de faire-valoir de nouveaux talents, promouvoir leurs capacités afin de démocratiser le milieu du cinéma et de l'audiovisuel.

*Actions proposées pour 2025 :

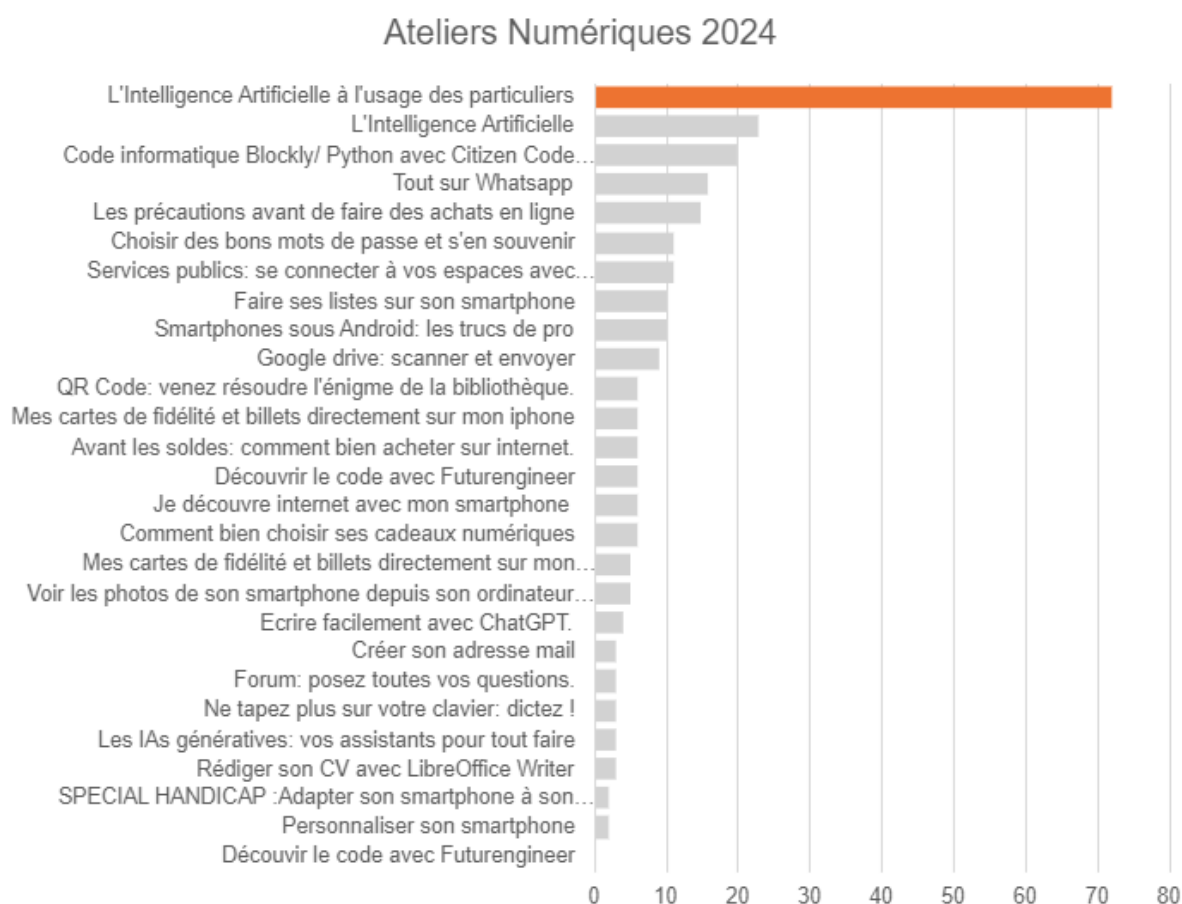
- Continuer à mettre en lumière des films réalisés par les femmes pour pouvoir les programmer et les promouvoir.
- Journée spéciale du 08 mars 2025 avec 4 films programmés sur la journée, dans des styles différents : « Maria » ; « Hola Frida » ; « Bright star » et avant-première du documentaire japonais « Black Box Diaries ».

B.3 Le conseiller numérique

La Ville de Neuilly-Plaisance a souhaité, en 2023, renouveler son conventionnement avec l'Etat pour l'accueil d'un conseiller numérique.

Celui-ci a accompagné, en 2024, 1 104 personnes et organisé 29 ateliers.

Les thèmes des accompagnements sont proposés en fonction des besoins recensés ou de l'actualité (nouveau numérique par exemple). Leur finalité reste d'agir contre la fracture numérique sans discrimination ni distinction de genre.



Pour l'année 2025, les grands axes de travail du conseiller numérique restent la lutte contre la fracture numérique, mais également l'accompagnement des jeunes dans leurs usages numériques avec notamment des ateliers de codage avec le robot « Thymio ». 70 % des personnes sont des femmes.

B.4 L'Ecole de Musique

Les inscriptions et réinscriptions à l'Ecole de Musique sont libres, et ne reposent sur aucun critère de sexe. Avant de choisir leurs pratiques, les inscrits peuvent tester différents instruments et peuvent être accueillis lors de séances de test dans d'autres disciplines afin d'en découvrir la pratique.

Les inscriptions/réinscriptions étant libres à l'Ecole de musique de Neuilly-Plaisance, la parité hommes-femmes ne concerne pas un choix imposé, mais plutôt l'engagement de l'établissement à offrir un environnement où tous les élèves, indépendamment de leur genre, puissent s'inscrire, apprendre, et évoluer librement. Pour l'année scolaire 2024/2025, les effectifs sont constitués à 65% de femmes et 35% d'hommes. L'équipe d'enseignement est quant à elle composée à 39% de femmes et 61% d'hommes.

Parité adhérents		
Ecole municipale de musique 2024		
Disciplines	% HOMMES	% FEMMES
Batterie	100%	0%
Clarinette	17%	83%
Coaching vocal	15%	85%
Flûte traversière	7%	93%
Formation musicale	31%	69%
Chorale	40%	60%
Guitare classique	53%	47%
Guitare électrique Guitare basse	83%	17%
Violon	15%	85%
Piano	27%	73%
Saxophone	83%	17%
Trompette	100%	0%
Ukulélé	0%	100%
Violoncelle	50%	50%
	39%	61%

Pour l'année 2024, l'équipe pédagogique de l'Ecole de Musique a mis en musique la comédie musicale « Sacrée Gamine ». Ce spectacle musical retraçait la vie de Joséphine Baker artiste de légende, aux multiples talents de chanteuse, danseuse et meneuse de revue de Music-Hall mais également citoyenne du monde, humaniste et ambassadrice de la paix engagée dans le combat contre le racisme et pour l'égalité des droits entre les noirs et les blancs dans son pays natal, résistante au service de la France pendant la seconde guerre mondiale. Elle a été présentée le 26 mai et a vu participer 80 enfants de la classe chorale et 20 musiciens.



Comédie musicale « Sacrée Gamine »

C. Les loisirs

C.1 Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC)

Le Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC) est un service municipal ouvert à l'ensemble de la population Nocéenne.

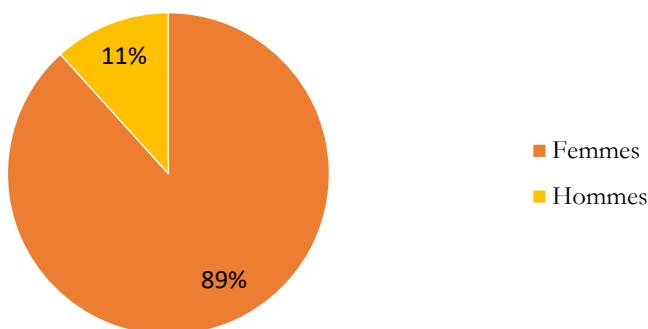
Les activités proposées y sont réparties en fonction de l'âge des participants essentiellement pour les cours dispensés aux mineurs. Elles ne présentent aucun critère de sélection en matière de genre.

En 2024, le service a inscrit 466 personnes contre 457 en 2023 soit une augmentation de près de 2%.

L'effectif féminin représente 89% du total des adhérents soit 415 femmes et 51 hommes.

Le pourcentage est constant par rapport à 2023, malgré la légère augmentation du nombre d'adhérents.

Répartition des inscrits au CMASC



Les activités dispensées par le CMASC peuvent donner lieu à plusieurs cours par semaine en fonction du nombre d'inscrits. Elles sont au nombre de 19.

ACTIVITES	Nb d'inscrits	Hommes	%	Femmes	%
ANGLAIS	17	4	24	13	76
DANSE DE SALON	32	10	31	22	69
ATELIER D'ECRITURE	9	1	11	8	89
DANSE CLAQUETTES	14	1	7	13	93
STRETCHING	35	1	3	34	97
GYM DOUCE	54	8	15	46	85
DANSE CLASSIQUE	59	0	0	59	100
DANSE CONTEMPORAINE	49	0	0	49	100
EVEIL A LA DANSE	35	1	3	34	97
INITIATION A LA DANSE	32	1	0	31	100
DANSE JAZZ	16	0	0	16	100
DESSIN- PEINTURE	52	4	8	48	92
HISTOIRE DE L'ART	10	1	10	9	90
RELAXATION	10	1	10	9	90
YOGA	124	13	10	111	90
PATCHWORK	18	0	0	18	100
EVEIL A LA GYM	20	4	20	16	80
PILATES	25	1	4	24	96
THEATRE	69	16	23	53	77

Précision : les adhérents peuvent s'inscrire à plusieurs activités

Sur 19 disciplines proposées, 4 sont exclusivement féminines : danse classique, contemporaine, jazz, patchwork.

8 activités telles que le Pilates, le stretching, l'éveil à la danse, les claquettes, le dessin-peinture (adultes), le yoga, l'histoire de l'art et la relaxation fédèrent 90% de femmes et plus.

Quant aux activités éveil à la gym, gymnastique douce et ateliers d'écriture, elles regroupent 80% à 89 % de femmes.

Les ateliers danse de salon et anglais se situent autour de 69 à 76% d'effectif féminin.

La structure n'a pas noté d'évolution notable quant à la fréquentation masculine sur l'année 2024.

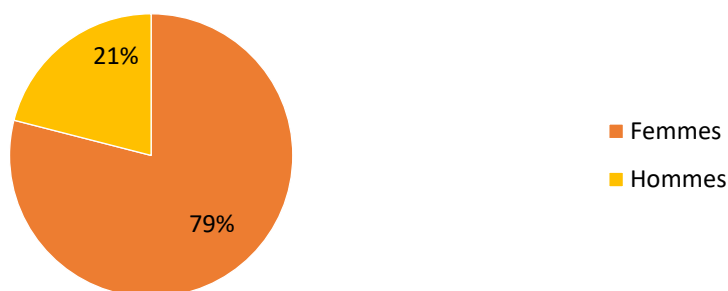
C.2 L'Escapade-Espace Amitié

L'Escapade-Espace Amitié est un service municipal destiné à l'ensemble des retraités de la Ville de Neuilly-Plaisance quel que soit leur âge et leur genre.

Lieu d'échanges et de lien social par excellence, ses adhérents, au nombre de 345 personnes en 2023, représentent aujourd'hui un effectif de 350 retraités soit une augmentation de 1,50% en 2024.

La répartition hommes-femmes est la suivante : 275 femmes pour 75 hommes soit une large majorité de femmes à hauteur de 79%, chiffre quasiment constant par rapport à 2023.

Répartition des inscrits à l'Escapade-Espace Amitié



Nombre d'inscrits par activité avec la répartition hommes/femmes

ACTIVITES	Nombre d'inscrits	Hommes	%	Femmes	%
DANSE THERAPIE	25	2	8	23	92
ARTS CREATIFS/TRICOT	27	1	4	26	96
PILATES 2 cours	92	11	12	81	88
NATATION/AQUAGYM (piscine de Villemomble)	39	6	15	33	85
TENNIS DE TABLE	52	24	46	28	54
JEUX DE SOCIETE	51	16	31	35	69
GYMNASTIQUE 2 cours	101	14	14	87	86
GYMNASTIQUE renforcée	21	2	10	19	90
DANSE DE SALON	29	4	14	25	86

Précision : les adhérents peuvent s'inscrire à plusieurs activités

Hormis les programmes trimestriels de sorties à la journée ou demi-journée, les adhérents participent à des activités récréatives ou gymniques.

Les adhérentes étant les plus nombreuses, elles participent en majorité aux activités proposées.

Seul le tennis de table (46%) et les jeux de société (31%) tirent leur épingle du jeu avec une population masculine mieux représentée.

À la suite de la fermeture de la piscine municipale, liée à la mise en place de travaux de rénovation, les deux cours d'aquagym qui fédéraient 108 personnes ont été remplacés par un cours délocalisé dans une Ville limitrophe, Villemomble. Les adhérents sont désormais 39 à pouvoir s'y rendre, grâce à la programmation de réunions destinées à la mise en œuvre d'un covoiturage.

Les adhérents ont également été consultés afin de mettre en place une activité complémentaire à la natation délocalisée. L'activité retenue a été celle du Pilates qui regroupe 92 personnes. Ce changement d'activité n'a cependant pas infléchi la courbe en matière de répartition hommes/femmes.

D. L'action sanitaire et sociale et l'insertion professionnelle

***Des actions tournées vers tous les publics :**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit tous les Nocéens sans distinction de genre. Il n'existe ainsi pas de réelle parité pour les personnes qui bénéficient de l'aide sociale ou de la domiciliation (28 femmes et 36 hommes).

Le service d'aide à domicile a accompagné en 2024, 107 personnes dont 84 femmes (78%) et 23 hommes (22%).

Cette répartition est quasi identique pour le Service des soins infirmiers à domicile avec 35 personnes accompagnées dont 27 femmes (77%) et 8 hommes (23%) en lien avec le profil de la population nocéenne au-delà de 65 ans.

***Une action tournée vers les aidants :**

Le CCAS a, en 2024, mis en place un lieu d'accueil pour les aidants « l'escapade des aidants » qui leur offre un temps de répit et d'échanges un samedi matin par mois afin de les sensibiliser, notamment, sur l'importance de ne pas s'oublier et leur santé mentale. 3 permanences à l'Escapade ont été organisées en octobre, novembre et décembre et 10 personnes y ont participé (2 hommes et 8 femmes).

Pour l'année 2025, des séances de sophrologie vont être proposées et un premier contact a eu lieu avec une professionnelle le 18 janvier.

***La concrétisation d'actions en faveur de la prévention des violences conjugales :**

Depuis septembre 2022, le CCAS travaille en lien avec l'Intervenante Sociale en Commissariat (ISC) pour le suivi et la prise en charge des personnes victimes de violence. Cela a permis d'orienter des victimes comme de proposer un accompagnement global, incluant les nécessités de premiers secours ou l'accès au droit. 59 situations ont été prises en charge au cours de l'année 2024 par l'ISC avec 3 nouvelles situations par mois en moyenne.

Au cours de l'année 2024, 20 femmes ont, par ailleurs, été reçues lors des 19 permanences juridiques animées toutes les deux semaines par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) 93 afin d'améliorer encore le soutien aux femmes victimes de violence.

Dès janvier 2024, le CCAS a encore renforcé son action au plus près des publics et des familles, en lançant notamment des permanences au sein de la MCJ, afin de favoriser l'accès au droit et d'épauler les équipes de terrain dans d'éventuelles situations complexes. Ayant constaté que peu de personnes se présentent à ces permanences, un courrier va être adressé aux seniors du quartier afin de les informer.

D.1 Le Centre Municipal de Santé (CMS)

En 2024, le CMS a accueilli 774 personnes dont 443 femmes et 331 hommes.

Structure de santé de proximité, le CMS se fait annuellement relais des opérations nationales de dépistage (cancer du sein, cancer du côlon) afin de promouvoir le droit à la santé pour tous.

En 2024, l'orthophoniste a reçu 24 personnes dont 19 enfants pour le bilan et/ou la rééducation (9 garçons et 10 filles) et a quitté le CMS en septembre.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées par le CMS en poursuivant toujours l'objectif de faciliter l'accès à la santé pour tous ; la répartition femmes/hommes étant ainsi davantage liée à la constitution démographique de la Ville qu'à la nature même de l'action. Deux journées de dépistage oculaire ont notamment été organisées en 2024 en partenariat avec e-ophtalmo avec une participation équilibrée d'hommes et de femmes.

Par ailleurs, depuis juin 2024, le CMS accueille la mutuelle familiale dans le cadre de la mise en place d'une mutuelle communale pour les Nocéens.

Pour l'année 2025, le CMS vise à informer davantage la population sur les spécificités physiologiques de l'expression de la maladie chez la femme en se faisant notamment relais des recherches et communications officielles intégrant que la prise en compte du genre permet d'analyser plus précisément les pathologies, de formuler de nouvelles hypothèses de recherche et de construire des stratégies de prévention et de traitement.

E. Evènements, communication

Chaque année, au travers de sa programmation d'évènements, la Ville de Neuilly-Plaisance marque son engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

*Le 8 mars, Journée Internationale des droits des femmes :

La culture au féminin

Pour le 08 mars 2024, la Ville a souhaité mettre en exergue la culture au féminin.

Cela s'est traduit par une programmation spéciale au Cinéma la Fauvette le 08 mars 2024 avec 3 films de 3 réalisatrices :

- « Priscilla » de Sofia Coppola à 16h, portrait d'une adolescente effacée qui reprend sa vie en main
- « Anatomie d'une chute » à 18h15 de Justine Triet, palme d'or du Festival de Cannes 2023 qui questionne la relation d'un couple en pleine dégringolade
- « La saison des femmes » à 21h de Leena Yadav qui dénonce une société indienne archaïque au travers de 4 héroïnes qui osent s'opposer aux hommes et aux traditions ancestrales qui les asservissent.



La mise à l'honneur de Nocéennes

La Ville a également souhaité mettre à l'honneur les Nocéennes avec une exposition intitulée « 8 portraits de femmes pour le 8 mars » qui s'est tenue à la Bibliothèque Municipale puis sur les grilles de la Mairie. Ainsi, ont été valorisées 8 femmes bénévole, médecin, sportive, musicienne, auteure, agent municipal, comédienne et commerçante.



***Le 25 novembre - Lutte contre les violences faites aux femmes**



Charte graphique créée pour le 25 novembre 2024

La lutte contre les violences est un sujet qui mobilise la Ville de Neuilly-Plaisance dans l'action des services mais également avec des événements spécifiques organisés autour du 25 novembre. Cette année encore, trois temps forts ont été organisés afin de sensibiliser les Nocéens sur ce sujet :

- **Une avant-première du film, « L'affaire Nevenka »** le 25 novembre à 20h30, film de la réalisatrice espagnole Icíar Bolláin et qui révèle le premier cas de #MeToo politique en Espagne précédé par une intervention de Madame Denise-Serpil YILMAZ



(Affiche du film L'affaire Nevenka)

- **Un atelier d'échanges le 28 novembre à 14h** en Micro-Folie, en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), intitulé « comment lutter contre le sexisme » : à travers une activité ludique, le CIDFF invitait à se questionner sur le sexisme ordinaire et à trouver collectivement des clefs pour lutter contre celui-ci.

- La possibilité offerte pour les Nocéens le souhaitant de participer aux **20^{èmes} rencontres Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis au cinéma Yves Montant à Livry-Gargan** le 30 novembre à 13h30 avec mise en place d'un car et réservation de places. Cette pièce de théâtre suivie d'un temps d'échange portait sur les violences conjugales, les moyens de protection existants en Seine-Saint-Denis et les moyens d'actions pour l'entourage.

***Egalité d'accès à la santé – Octobre Rose :**

La Ville s'est également, une nouvelle fois, mobilisée en 2024 autour de la thématique de l'égal accès à la santé pour toutes et tous et notamment via Octobre Rose. Le cancer du sein qui demeure le plus répandu des cancers féminins tue 12 000 femmes par an. Cette opération a le double objectif de sensibiliser, de soutenir, mais également de rappeler l'importance du dépistage.



Affiche d'octobre rose 2024

Ainsi, tout le mois d'octobre, la Mairie a été illuminée en rose et la Ville a organisé deux événements le samedi 19 octobre au profit d'Horizon Cancer :

- Une **marché rose** en partenariat avec l'association le Mille-Pattes suivie d'un apé'rose qui proposait aux marcheurs une boucle dans les rues de Neuilly-Plaisance avec une participation minimum d'1 euro et présence dans la cour de la Mairie d'un stand d'information tenu par Horizon Cancer.
- Un **karaoqué** en partenariat avec l'association les Croches Toniques qui s'est déroulé à l'Escapade-Espace Amitié avec participation libre et stand de crêpes.

Par ailleurs, une **journée « tous en rose »** a été organisée le 18 octobre invitant les agents de la Ville à venir avec une tenue ou accessoire rose afin de montrer leur solidarité envers les malades et leurs familles.



L'action en faveur de l'égalité femmes/hommes est toujours un engagement de la Ville qui prend plusieurs formes et demande une action transversale. En effet, cet engagement se manifeste par la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, qu'elles soient conjugales, sexuelles ou sexistes. C'est pourquoi, il est important de continuer à former les professionnels afin de les sensibiliser à ces enjeux et leur permettre d'avoir toutes les ressources nécessaires pour promouvoir des comportements respectueux et égalitaires au sein de la société.

Ce travail est renforcé par une collaboration avec des acteurs tels que le CIDFF 93, l'intervenante sociale en commissariat, les associations de victimes (...), permettant ainsi de créer un réseau.

La Ville entend élargir ce réseau en 2025 en intégrant davantage de partenaires, notamment les professionnels de la santé afin de renforcer la prévention et à promouvoir une meilleure prise en charge des femmes dans le cadre de la santé. La Ville réaffirme son engagement en faveur d'une société plus égalitaire, inclusive et respectueuse des droits de chaque individu.